

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU JEUDI 20 DÉCEMBRE 2018

2018- 71 NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA SEM SYDELA ENERGIE 44

L'an deux mille dix-huit, le jeudi 20 décembre, le comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 13 décembre 2018, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Bernard CLOUET, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 21

Votants : 20

Titulaires présents :

Monsieur Bernard CLOUET, délégué du collège électoral du Pays de Pontchâteau et de Saint Gildas des Bois
Monsieur Jean LOUËR, délégué du collège électoral du secteur de Derval
Monsieur Gérard ENSAULT, délégué du collège électoral de la Vallée de Clisson
Monsieur Bernard MACE, délégué du collège électoral de la presqu'île de Guérande Atlantique
Monsieur Jean-Luc LE GAL, délégué du collège électoral de la région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur André GUIHARD, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Jean-Paul LOYER, délégué du collège électoral Sèvre, Maine et Goulaine
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la région de Blain
Monsieur Gérard BARRIER, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis
Monsieur Joseph LAIGRE, délégué du collège électoral de Pornic
Monsieur Bernard LEBEAU, délégué du collège électoral du Pays de Redon
Monsieur Jean-Claude BRISSON, délégué du collège électoral Loire Atlantique Méridionale
Monsieur Didier FAVREAU, délégué du collège électoral de la région de Machecoul
Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Jacques LUCAS, délégué du collège électoral de Loire Divatte

Titulaires absents :

Monsieur Patrick LEHOURS, délégué du collège électoral de Cœur Pays de Retz (excusé)
Monsieur Jean-Pierre MAILLARD, délégué du collège électoral Loire et Sillon (excusé)
Monsieur Serge HEAS, délégué du collège électoral du Castelbriantais (excusé)
Monsieur Pierre-André PERROUIN, délégué du collège électoral de Vallet (démissionnaire)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la région de Nozay (excusé)
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grandlieu (excusé)
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire (excusé)
Monsieur David HEMION, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres (excusé)

Délégués suppléants présents et remplaçant un titulaire :

Madame Mireille HOLOWAN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Jérôme RIPAYRE, délégué du collège électoral de la région de Nozay
Monsieur Yves-Marie DELANOE, délégué du collège électoral de Cœur d'Estuaire
Monsieur Patrick MORICEAU, délégué du collège électoral de Grandlieu
Monsieur Louis SIMONEAU, délégué du collège électoral du Castelbriantais

Délégués suppléants présents :

Monsieur Loïc MARCHESSEAU, délégué du collège électoral du Pays d'Ancenis

Secrétaire de séance : Bernard MACE

Affichage le 21 Décembre 2018

2018-71 NOMINATION D'UN REPRESENTANT A LA SEM SYDELA ENERGIE 44

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1521-1 et suivants, et L.5711-1 ;

Vu la délibération de principe n°2017-33 du 6 juillet 2017 préalable à la constitution d'une SEM,

Vu la délibération n°2018-03 du 8 mars 2018 actant la création de la SEM SYDELA Energie 44,

Vu la délibération n°2018-26 du 29 mars 2018 actant la constitution de la SEM SYDELA Energie 44,

Le 29 mars dernier, les membres du Comité ont désigné les dix mandataires représentant le SYDELA au sein du Conseil d'Administration de la SEM, à savoir :

- Bernard CLOUET
- Jean LOUËR
- Jean-Paul LOYER
- Bernard MACE
- Gérard ESNAULT
- Gérard BARRIER
- Jean-Claude BRISSON
- Bernard LEBEAU
- Pierre-André PERROUIN
- Joseph LAIGRE

Suite à la démission de Monsieur Pierre-André PERROUIN, il convient de désigner un nouveau représentant.

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- De désigner Monsieur Philippe CAILLON en tant que mandataire représentant le SYDELA au sein du Conseil d'Administration de la SEM SYDELA ÉNERGIE 44,
- D'autoriser ce mandataires ci-dessus à se prononcer sur la dissociation ou le cumul des fonctions de Président et de Directeur général de la société ;
- D'autoriser ce représentants au sein du Conseil d'Administration de la SEM à accepter toutes fonctions dans le cadre de l'exercice de la représentation qui pourraient lui être confiée par le Conseil d'Administration de la SEM notamment, la fonctions de Vice-président du Conseil d'administration, de membre titulaire ou suppléant d'éventuelle commission d'achats ou comités techniques, de mandats spéciaux pour des missions particulières, etc.

